

## Titre IX – Contestations – Respect des statuts et règlements

---

Article	Formulation initiale	Formulation proposée	Esprit de la modification	Raison
51	Les modifications du RI seront présentées lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.	Les modifications du RI seront présentées lors de la prochaine Assemblée Générale <b>au cours de laquelle les coopérateur.rice.s pourront, par le vote, ratifier ou abroger les changements.</b>	Des statuts permettant un fonctionnement évolutif et une vie démocratique ambitieuse,	Explicitation et précision sur le pouvoir des coopérateurs en AG vis à vis du RI ; plus de flexibilité sur le type d'AG en question.